

L'éducation infantile

L'éducation infantile va de 0 à 6 ans et se divise en deux cycles de trois ans.

Pour savoir dans quelle classe doit être votre enfant, il faut toujours tenir compte de l'âge qu'il va avoir au cours de l'année qui correspond à l'année scolaire. Par exemple, les enfants qui auront trois ans en 2006 feront leur rentrée au cours de l'année scolaire 2006-2007.

Les écoles d'éducation infantile ou des écoles privées d'éducation infantile se chargeront du premier premier cycle, de 0 à 3 ans.

Le deuxième cycle de 3 à 6 ans se fera dans des établissements d'éducation infantile. Gratuit dans les écoles publiques et les écoles privées conventionnées. Des enseignants spécialisés se chargeront des enfants dans des espaces adaptés à leurs besoins et indépendants des autres classes de l'établissement. Il existe des services de soutien et de prise en charge spécialisée pour les besoins éducatifs.

Cette étape n'est pas obligatoire ; cependant, l'administration éducative doit garantir le nombre de places suffisantes pour garantir la scolarisation en maternelle de toutes les personnes qui en font la demande.

Les enfants de trois ans rentreront à l'école de manière progressive, ce qui correspond à ce que nous appelons la période d'adaptation qui implique l'engagement des familles, des enseignants et de la communauté éducative dans son ensemble pour que l'intégration de vos enfants dans la vie scolaire se fasse le plus naturellement et le mieux possible.

L'éducation primaire

Elle va de 6 à 12 ans et elle se compose de trois cycles de deux ans, c'est-à-dire, six cours scolaires.

Elle est obligatoire et gratuite dans les établissements publics et les établissements privés conventionnés, ayant lieu dans des écoles d'éducation primaire.

Elle contribue à fournir une éducation commune qui permet aux enfants d'acquérir les éléments de base de notre culture. Elle doit s'adapter aux rythmes de chaque élève et compte des enseignants généralistes et spécialisés en langue, musique, éducation physique et, le cas échéant en pédagogie thérapeutique, audition et langage.

Le centre scolaire

Organes du gouvernement autonome, contrôle et gestion

Ils veillent à ce que toutes les activités soient conformes à la constitution, aux lois et que l'enseignement soit de qualité. Ils garantissent l'application des droits et des devoirs des membres de la communauté éducative, en participant à la vie de l'établissement, sa gestion et son évaluation.

- *Equipe de direction* : Directeur, conseiller d'éducation, secrétaire

- *Conseil scolaire* : tous les secteurs de la communauté éducative y sont représentés. C'est l'organe de participation dans le contrôle et la gestion de l'établissement.

- *Equipe enseignante* : elle est composée de tous les enseignants de l'établissement. Elle se charge de la coordination, de la planification et de la prise de décision sur les aspects pédagogiques de l'établissement.

Coordination enseignante

Ils se chargent d'assurer la communication entre les enseignants.

Professeur : tous les groupes d'élèves (classe) ont un professeur.

Equipe de cycle (infantile et primaire) : elle est formée par les professeurs du même cycle et elle se charge d'organiser et de développer les enseignements correspondants.

Commission de coordination pédagogique : tous les coordinateurs des équipes de cycle, avec le conseiller d'éducation et le conseiller d'orientation ou un membre de l'équipe d'orientation font partie de cette commission présidée par le directeur de l'établissement.

Services complémentaires

La loi prescrit que tous les enfants ont le droit d'être scolarisés dans des établissements situés près de leur lieu de résidence. Dans ce cas, l'administration proposera de manière gratuite les services scolaires de transport, cantine et le cas échéant un internat.

Gratuité des manuels scolaires

Grâce aux efforts du gouvernement d'Aragon, l'éducation de base et obligatoire est gratuite. Les établissements obtiennent ainsi des fonds pour mettre en place un système de prêt des différents manuels scolaires.

Ouverture des centres d'éducation dans la communauté

Le gouvernement d'Aragon contrôle depuis 2002 l'ouverture des établissements de la communauté afin de mettre au service de tous les infrastructures éducatives nécessaires. Les établissements d'éducation infantile, primaire et spécialisée peuvent ainsi élargir leurs horaires afin de développer des programmes d'ouverture pour leurs programmes d'activités complémentaires et extrascolaires, cantine scolaire et pour proposer des services d'éducation complémentaires aux élèves.

Initiation à la lecture

L'utilisation des livres chez les enfants en bas âge favorise le penchant pour la lecture ; cette habitude doit être apprise à l'école mais aussi à l'extérieur, en accompagnant les enfants dans la découverte du merveilleux monde des livres, chez soi.

Éducation interculturelle

Nous vivons dans un monde global et pluriel où la cohabitation entre personnes d'origines et de langues différentes, à la crèche, à l'école, au parc ou tout autre activité sociale de votre enfant favorise la socialisation. Il est donc essentiel d'éviter toute forme de méfiance envers l'inconnu, en favorisant de telles rencontres.

Technologies de l'information et de la communication

La connaissance des nouvelles technologies favorise le développement de la capacité de communication, de recherche et de curiosité. Partager ces informations avec votre enfant lui permettra d'acquérir les outils nécessaires pour devenir plus critique face au langage audiovisuel (jeux vidéos, films, télévision, etc.)

Langues étrangères

La période infantile est caractérisée par l'apprentissage et la maîtrise de différents langages de communication verbale et non verbale. Il est nécessaire de profiter de cette capacité pour initier l'apprentissage d'une langue différente à la sienne qui lui servira ensuite à aborder d'autres réalités et cultures.

Comment pouvez-vous collaborer avec votre/vos enfant(s) ?

- Donner à l'enfants une image positive de l'école.
- Encourager à la maison les activités quotidiennes visant à la création de bonnes habitudes.
- Apprécier les travaux qu'ils ramènent à la maison et écouter attentivement tout ce qu'ils vous raconteront.
- Éviter des attitudes excessivement protectrices ou trop exigeantes afin de favoriser l'autonomie de nos enfants.

- Assister à la réunion d'accueil de l'établissement.
- Participer aux réunions de présentation et de suivi de la trajectoire scolaire.
- Participer à la vie de l'établissement par le biais d'autres organismes : association des parents d'élèves (APA) et conseil scolaire.
- Collaborer aux activités de l'établissement qui requièrent la présence des parents.

Le chemin que vous, familles, élèves et professeurs, avez pris ensemble est un des moments les plus importants et les plus essentiels dans la vie de vos enfants. Nous souhaitons vivement que vous preniez conscience de l'importance de la collaboration avec la communauté éducative à laquelle vous appartenez afin que votre participation permette d'améliorer la qualité de l'école et de l'enseignement.